

grand cœur, je l'espère, à ces jeunes gens, le traitement qu'ils méritent.

Les circonstances qui se rattachent au cas de ce jeune homme, justifieraient le gouvernement de faire pour lui ce qu'il ne ferait peut-être pas pour d'autres ; et je désire seulement signaler ce cas à l'attention de l'honorable chef du cabinet afin qu'il ne l'oublie pas.

Le PREMIER MINISTRE : M. l'Orateur, c'est pour moi plus qu'un plaisir ordinaire, dans la présente occasion, de féliciter cordialement les honorables députés qui vous ont remis la motion actuellement soumise à notre considération. Une fois de plus, mon honorable ami, le député de Wellington-sud (M. Guthrie a démontré la vérité du proverbe : " Bon sang ne peut mentir. " Les plus anciens membres de cette Chambre se rappellent peut-être qu'il y a environ vingt-cinq ans, l'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par un député du nom de Guthrie, qui représentait aussi la division-sud de Wellington et qui, après une carrière parlementaire trop courte, a laissé dans cette enceinte, par ses talents et son caractère, une impression profonde qu'un de ses fils, véritablement digne de son père, il l'a prouvé, ravive ici après un intervalle de vingt années.

En ce qui concerne mon honorable ami, le député de Bonaventure (M. Marcell), ceux qui ont eu le plaisir de le connaître dans sa province natale savaient que c'était un membre marquant d'une profession honorable. Il a été journaliste toute sa vie. Mais ils savaient aussi qu'il était peut-être encore mieux doué comme orateur que comme écrivain ; et le discours qu'il a prononcé aujourd'hui est une révélation pour ceux qui ne le connaissaient pas, tandis que pour ceux qui avaient le plaisir de le connaître, c'est l'accomplissement de tout ce qu'ils attendaient de lui.

Mon honorable ami, le chef de la gauche, a donné à ces deux honorables députés les éloges qu'ils méritent ; j'approuve absolument tout ce qu'il a dit sous ce rapport.

Laissez-moi observer en passant que mon honorable ami, tout en donnant à celui qui a proposé l'adresse et à celui qui l'a appuyée les éloges auxquels ils ont droit, a aussi fait un compliment bien mérité à la province qu'il a l'honneur de représenter en cette Chambre, la Nouvelle-Ecosse, en disant que la question de race n'existait plus en cette province. Je suis heureux de voir de quels bons sentiments la province de la Nouvelle-Ecosse est animée et s'il est au Canada une province où l'on ne demande jamais à quelle religion ou à quelle race appartient un homme, c'est celle-là. Sous ce rapport, la Nouvelle-Ecosse mérite d'être citée comme exemple à toutes les autres provinces de la Confédération.

Je ne trouve certainement pas à redire à la manière dont mon honorable ami a parlé aujourd'hui à la Chambre. Il n'y a

M. BRODER.

peut-être pas lieu de nous étonner qu'il n'ait approuvé entièrement nos observations de mon honorable ami, l'auteur de la motion. Toutefois, il n'a pas compris ce que ce dernier a établi. S'il en est ainsi, je suis sûr qu'il ne s'est pas rendu justice. Il n'a pas exercé le sens bien connu qu'il possède du droit, car la signification de ces observations n'était pas difficile à trouver. Ainsi, mon honorable ami, le chef de l'opposition, n'a pas compris ce que l'honorable auteur de la motion a voulu dire en déclarant qu'en 1891, l'ancien gouvernement n'avait rien fait pour remédier à l'état de choses qui existait alors, et que plus tard, en arrivant à la tête des affaires, le nouveau ministère avait vite profité de la situation et appliqué un remède. Le chef de l'opposition a dit qu'il n'avait pas compris ce que le cabinet avait fait. La réponse est bien facile, M. l'Orateur. Tandis qu'en 1891, l'ancien gouvernement n'avait rien fait du tout, après que le congrès des Etats-Unis par son bill McKinley nous eut enlevé notre commerce, le gouvernement actuel, en 1897, n'a pas été lent à ouvrir un nouveau débouché en Grande-Bretagne, lorsqu'il a vu que le marché américain nous était fermé. Voilà la réponse.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

Le PREMIER MINISTRE : Mes honorables amis de la gauche, je le vois, n'apprécient pas encore la réponse. Or, M. l'Orateur, j'aimerais leur entendre dire s'ils approuvent ou s'ils désapprouvent le tarif de préférence. C'est la question à laquelle j'aimerais entendre aujourd'hui une réponse de leur part. Nous avons eu récemment des élections chaudement contestées, pendant lesquelles, autant que je le sais, les honorables membres de la gauche ont discuté toutes les questions ; mais lorsqu'il sont arrivés à la question du tarif de préférence, ils ne se sont prononcés ni pour ni contre.

M. MACLEAN : je suis opposé à un tarif qui ne donne d'avantages qu'à un seul pays.

Le PREMIER MINISTRE : Un membre de la gauche est opposé à ce tarif. Si je comprends bien, mon honorable ami avait des aspirations à la direction de son parti, et c'est peut-être pourquoi il n'est pas en faveur du tarif de préférence. Ses partisans ne partageaient peut-être pas ses opinions. Il a expliqué pourquoi il occupe le siège où il est aujourd'hui.

Mon honorable ami, le chef de la gauche, a aussi parlé de certaines idées exprimées par l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), relativement aux causes de la prospérité de ce pays. L'honorable député de Norfolk-nord peut toujours se défendre lui-même, et il ne me siérait pas d'expliquer ses paroles. J'ai confiance qu'il donnera ces explications en temps opportun. Mais bien que l'honorable chef de la gauche ait pu citer l'opinion exprimée par mon